



## CURSUS

### **Préparation à l'examen professionnel d'avancement de grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>
<b>Apport de connaissances</b>	<b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 27 h / 4,5 jours</b>
<b>Epreuves d'admission</b> pour les admissibles	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.**

**L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>.**